

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250516-045

	Service	Juridique et Administration Générale	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics – Fournitures
Objet	Fourniture de couches jetables et couches-culottes pour la crèche et le multi-accueil		
Numéro	Accord-cadre N° 2025F03		
Attributaire	SOLUTIONS AUTONOMIE SANTE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.2123-1 et R.2161-13 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de fourniture de couches jetables et couches-culottes pour la crèche et le multi-accueil ;

Décide,

Article 1 : De conclure l'accord-cadre n°2025F03 avec :

SOLUTIONS AUTONOMIE SANTE
79 Avenue Carnot
19200 USSEL

Pour un montant maximum HT de 30 000 € sur la durée maximum de l'accord-cadre

Article 2 : La durée de l'accord-cadre est fixée à un an reconductible 3 fois un an, soit 48 mois maximum.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 16 mai 2025

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze




Christophe ARFEUILLÈRE